ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
LOT

82e ANNEE. — N° 12.

MERCREDI 11 FEVRIER 1942.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi & Samedi

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr.
6 mois — 34 fr. 1 an — 62 fr.
Autres départements
6 mois — 36 fr. 1 an — 66 fr.

TÉLÉPHONE 31
Compte postal :
5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité

ANNONCES	JUDICIAIRES	....	1 fr. 90
ANNONCES	COMMERCIALES	(la ligne ou son espace)....	3 fr. »
RECLAMES	3e page	(— d° —)....	4 fr. »
—	2e page	(— d° —)....	6 fr. »

50c.

Un EXEMPLE et une LEÇON

De temps à autre, comme des titres de gloire, s'étalent dans les journaux des espèces de statistiques qui sont vraiment une honte pour l'humanité. Tout dernièrement on y faisait le compte des pertes navales et cela s'établissait en chiffres précis comme dans une comptabilité commerciale.

Je me rappelle le total de ce qu'un seul belligérant a perdu sur mer depuis le début de la guerre et qui s'élève à quelque 15 millions de tonnes ! Quinze millions de tonnes !

Imaginez-vous combien cela représente de centaines de navires envoyés au fond de la mer avec leurs équipages et leurs cargaisons ? Des milliards et des milliards de produits, de richesses, de biens précieux, de choses nécessaires et dont on manque partout ? Imaginez-vous par quel surcroît de privations encore aggravées on va payer ce genre de victoires ? Voilà pourtant de quoi l'on se vante comme d'un exploit triomphant et quel spectacle nous donnent les hommes acharnés à détruire ce dont ils ont tant besoin et qu'ils ont eu tant de peines à créer !

Sur terre, bien entendu, c'est la même fureur de massacre et de destruction, la même rage de se rendre à eux-mêmes le séjour du monde aussi douloureux qu'un enfer.

Pour la guerre terrestre, qui disperse ses ravages sur tant d'objets divers, il est plus difficile d'établir avec précision un tel et si effroyable bilan ! C'est par des détails quotidiens que nous en sommes réduits à imaginer les territoires dévastés, les villes détruites ou incendiées, les populations vivant dans l'épouvante de la mort, et tous, civils ou combattants, tués par centaines de mille. Chaque communiqué apporte son contingent de « villes bombardées », de « combats acharnés », de « pertes sévères », de « divisions anéanties » ! Par ci, par là, des informations en quelques phrases évoquent la vision d'un peuple affamé, dont les gens rôdent dans la campagne comme des bandes de loups et crèvent de faim le long des chemins semés de cadavres !...

Ce n'est donc pas le moment, bien sûr, de se perdre dans des rêves et d'ailleurs, il serait difficile de bayer aux étoiles alors que nous déchirons nos pieds aux pierres du chemin ! Mais il est tout naturel que l'horreur de ce que nous voyons nous pousse à chercher des remèdes à ces maux et surtout comment on pourrait en éviter le retour !

Eh ! bien, il ne semble pas contestable que si l'Europe, pour ne parler que d'elle, retourne à son précédent état de division et de particularismes concurrents, il produira dans l'avenir ce qu'il a toujours produit dans le passé. Et nous rentrerons de nouveau dans cet enchaînement infernal où, de défaites en revanches, nous roulerons tous à une telle détresse qu'on n'y pourra plus distinguer le droit de la violence confondus dans le même désastre sanglant.

Il faudra amener l'opinion française à considérer cette situation avec un clairvoyant courage et qu'elle prenne conscience qu'il n'y aura de salut pour personne sans la réalisation d'une communauté européenne où les intérêts vitaux de tous les peuples du continent seraient satisfaits. Et, loin de se perdre dans l'ordre européen, le sentiment national en serait l'armature.

Jusqu'à ces derniers mois, les Etats-Unis condamnaient cette conception, peut-être pour des raisons qu'ils se gardaient de dire. Et pourtant, ils viennent de faire pour eux ce qu'ils déclâraient mauvais pour nous. Ils ont réalisé une coalition de tous les pays américains, ils ont ébauché cette vaste union de tout leur continent. Pourquoi ce qu'ils ont fait pour la guerre chez eux ne serait-il pas possible chez nous pour la paix ?

C'est un exemple et une leçon !

Emile LAPORTE.

Echos

Allons ! Les Lotois !

On sait que la « campagne d'hiver » du Secours National a été organisée cette année par région. Au lieu d'être faite dans toute la France en même temps pendant la même quinzaine elle se déroule par quinzaines successives, chaque région ayant son tour. Celui du Lot est venu. Notre quinzaine a commencé le 8 février et s'achèvera le 23.

C'est le moment de se distinguer et d' « en mettre un coup » ! C'est l'occasion aussi de démentir cette mauvaise — et d'ailleurs fausse réputation qu'on avait faite à notre pays, d'être plus habitué à recevoir qu'à donner.

Bien sûr les ressources de notre Quercy ne sont pas comparables en population ni en richesses à celles de certaines autres régions de France et l'on ne saurait prétendre à égaler ici les résultats obtenus en quelques provinces plus fortunées et plus peuplées. Mais il importe que toutes proportions gardées, la part que le Lot va prendre à l'œuvre d'entr'aide fraternelle ne soit inférieure à aucune autre.

Pour cela il faut et il suffit que chacun de nous fasse par lui-même tout ce qu'il pourra — et même un peu plus. « *Ce n'est pas*, a dit le Maréchal *de votre superflu que je vous demande de donner, c'est un peu de votre nécessaire* ! »

Le Secours National est maintenant assez connu de tous pour qu'il soit utile d'insister longuement sur l'œuvre admirable qu'il accomplit et sur les immenses services qu'il rend ! On sait qu'il exerce son action dans tous les domaines. Grâce à lui d'innombrables pauvres gens sont non pas seulement secourus, mais encore efficacement aidés chaque jour de l'année. Grâce à lui les rigueurs de la situation et celle de l'hiver sont largement atténuées. Les besoins auxquels il doit faire face n'ont pas diminués, est-il nécessaire de le dire ?

Il faut que la générosité grandisse avec eux !

Allons ! Les Lotois, vous allez montrer à tous que les trésors du cœur peuvent suppléer à ceux de la richesse.

Philippe Gaubert.

Ce nous est une vraie satisfaction de constater que, depuis quelques semaines, la radio — aussi bien la radio nationale que les postes privés — fait une juste place aux œuvres musicales de notre ami regretté, le maître Philippe Gaubert.

Certes, de son vivant, les grands orchestres parisiens et même européens, mettaient souvent quelques-unes de ses compositions à leurs programmes. Mais on pouvait se demander si, comme il arrive souvent, sa disparition n'allait pas entraîner quelques années d'oubli. Il semble qu'il n'en sera rien. L'Opéra maintient à son répertoire, les deux grandes pratiques chorégraphiques de notre concitoyen : *Alexandre le Grand* et le *Chevalier et la Damoiselle* !

Et voici que depuis quelques semaines le superbe orchestre de la radio nationale nous a fait entendre successivement sa belle *Symphonie* magnifiquement interprétée. Puis son poème, si coloré *Au Pays basque* et l'une de ses grandes compositions *Inscriptions sur les Murs de la Ville*.

Enfin, ces jours derniers nous avons pu entendre sa *Sonate pour piano et flûte* où l'on devine le parti qu'il a su tirer d'un instrument dont il jouait divinement et, pour finir, ses *Chants de la Mer* ou passe le grand souffle de ce qu'il entendait sur la place de Guéthary.

Allons ! Philippe Gaubert ne sera pas oublié.

EN PEU DE MOTS...

— Pour la première fois deux conseillères municipales siègent au sein du Conseil municipal de Paris. Ce sont Mlle Marie de Méribel, du 20e arrondissement et Mlle Madeleine Hardoin, du 1er arrondissement.

— La radio de Moscou annonce que l'épidémie de typhus exanthématique a fait son apparition dans l'Oural.

— On annonce la mort du docteur Todt, ministre du Reich, mort victime de son devoir, au cours d'un accident d'aviation. Le Führer a ordonné que des obsèques nationales lui soient faites.

— La police d'Etat de Bourges a mis en état d'arrestation 16 militants communistes poursuivis pour propagande anti-nationale. Ils ont été écroués immédiatement.

— Au cours d'une fête organisée par la Légion du Jura au profit de ses œuvres sociales, la mise aux enchères d'un lapin a atteint 11.000 francs.

— Selon les chiffres provisoires du recensement fédéral du 1er décembre 1941, la Suisse compte une population de 4.260.719 habitants.

— On annonce de Tokio qu'un médecin japonais a réussi à mettre au point un procédé pour la production en grandes quantités du sérum antivariolique.

— Le Préfet de la Creuse vient d'envoyer dans un centre de résidence surveillée le nommé Dufour, coquetier à Aubusson, qui avait dissimulé un stock de 24.000 œufs.

— Quatre employés auxiliaires des P.T.T. à Nîmes, qui détournaient des colis recommandés ont été déférés au Parquet où ils ont fait des aveux.

Un problème très grave
qui commande des décisions sévères :
La pénurie croissante des matières premières

Un problème domine tous les autres : celui de la rareté des matières premières, nous rappelle M. Lehideux, secrétaire d'Etat à la Production industrielle, pour expliquer et justifier les mesures que le gouvernement avait été ou serait amené à prendre sur le plan économique.

Quelques chiffres feront toucher du doigt la gravité de la situation à cet égard.

Nos ressources en charbon s'élèvent mensuellement à 2.800.000 tonnes, contre 4.500.000 tonnes en 1938. Nous ne disposons guère que de 8.000 tonnes d'essence auto par mois, alors qu'en 1938 nous en consommions 213.000. La production des métaux ferreux, la production du ciment dépendent au premier chef de nos disponibilités en charbon et sont, par suite, fort réduites. Le manque de métaux non ferreux, qui, à part l'aluminium, étaient tous importés, se fait cruellement sentir. Les quantités de corps gras disponibles en 1941 n'ont pas dépassé 20 pour cent de la consommation de 1938.

Dans le domaine des textiles, 90 0/0 de nos besoins étaient satisfaits par les importations, complètement interrompues aujourd'hui. En ce qui concerne le cuir, nous ne disposons guère que du tiers de la quantité correspondant à la consommation de 1938. Enfin, un hiver d'une sécheresse exceptionnelle, comme les météorologues en relèvent à peu près un par siècle, a réduit considérablement les réserves de nos barrages hydro-électriques et imposé à nos industries des restrictions de courant parfois draconiennes.

Du fait de cette grave insuffisance de matières premières, notre industrie s'est naturellement tournée vers les produits de remplacement. Mais la fabrication de ces produits demande le plus souvent de grandes quantités de charbon et, par ailleurs, les mises au point s'avèrent longues et délicates. Aussi l'appoint apporté, sans être négligeable, est-il loin, cependant, de combler les déficits.

D'où la nécessité pour le gouvernement de prendre des décisions — des décisions même rudes — pour éviter le pire, en aménageant la répartition et la production.

Mais que les moyennes et petites entreprises et les artisans se rassurent : il ne saurait être question de réaliser une concentration industrielle dirigée contre eux. On se souvient de la condamnation prononcée par le Maréchal contre les trusts, forme économique du capitalisme internatianal.

Il s'agit simplement de permettre à l'économie française de traverser une crise plus grave, tout en lui conservant son caractère spécifique, sa structure propre.

Mais, comme l'a souligné M. Lehideux, l'oganisation n'est pas tout : quelle que soit la forme, quelle que soit la valeur des organismes mis en place, la pénurie croissante des matières premières nécessaires à la vie de nos industries va exiger de nous de durs sacrifices. Il est temps que le pays comprenne la gravité de la situation. Il est temps qu'il comprenne que seule une stricte discipline peut nous sauver. Les récriminations, les plaintes, les calomnies ne sont plus tolérables, l'ère des recommandations et des passe-droits n'est plus ; les intérêts doivent s'effacer devant l'intérêt général.

INFORMATIONS

La Charte des sports

Le Comité national des sports s'est réuni sous la présidence de M. Jean Borotra, qui a annoncé que les mesures d'application de la loi du 20 décembre 1940 dite « Charte des sports » entreraient en vigueur le 1er mars prochain.

75 millions pour l'éducation sportive

Un crédit de 75 millions a été inscrit au budget de 1942 pour récompenser les instituteurs qui donneront de façon satisfaisante l'éducation générale et sportive.

Les dispositions prévues pour l'attribution de ce crédit permettent d'envisager que 75 0/0 des instituteurs pourront en bénéficier.

Les indemnités sont progressives et tiennent compte des mérites des intéressés. Elles partent d'une indemnité de base de 500 francs qui peut s'élever jusqu'à 3.000 francs.

Le 15 février plus de pièces de 25 centimes

Le « Journal Officiel » publie un arrêté relatif au retrait des pièces de 25 centimes qui ne seront plus acceptées en paiement par les caisses publiques à partir du 15 février 1942 en France et en Algérie. Elles seront reçues jusqu'au 14 février inclus pour tous versements dans les caisses de l'Etat et échangées jusqu'au 28 février inclus par les trésoriers payeurs généraux, les receveurs des finances et percepteurs.

L'escadre anglaise de la Méditerranée endommagée

L'envoyé spécial de la *Stampa* en Afrique du Nord rapporte que les déclarations des prisonniers britanniques confirment que l'escadre de l'amiral Cunningham a été sérieusement et peut-être irrémédiablement endommagée au cours de l'attaque effectuée au mois de décembre 1941 par des unités d'assaut de la marine de guerre italienne contre le port d'Alexandrie.

En effet selon ces déclarations le cuirassé « Queen-Elizabeth » a été si sérieusement atteint que l'on peut considérer qu'il est définitivement hors de combat. Le « Queen-Elizabeth » jauge 31.100 tonnes. Le cuirassé « Valiant », de la même classe, a été, selon les mêmes déclarations, également gravement endommagé.

L'effort de guerre des Etats-Unis

Le département de la guerre annonce aujourd'hui qu'à la requête du président Roosevelt les forces de l'armée de l'air américains seront portées à deux millions d'hommes à la fin de 1943.

Le plan envisagé prévoit que les effectifs de l'armée de l'air seront portés à un million d'hommes à la fin de 1942 et à deux millions d'hommes à la fin de l'année suivante.

Au Portugal

Le général Carmona a été réélu président de la République du Portugal.

Les Sports

STADE CADURCIEN

Rugby

Dimanche 15 février, au stade L.-Desprats, en coupe du Périgord-Agenais : Amicale sportive Eymetoise, (actuel leader de la poule), sera l'hôte du stade cadurcien. Lors du match aller, le stade fut sévèrement battu : espérons que cette fois il n'en sera pas de même et que si l'équipe doit s'incliner devant le beau groupement d'Eymet, ce ne sera pas sans opposer une résistance farouche, d'autant plus que dimanche Puharé, Charvet et Sénac seront là. Il ne reste qu'à souhaiter que le soleil soit de la partie : on est certain d'assister à une très belle partie, car Eymet possède une très belle ligne de trois-quart et les Charvet et Brunk et autres auront fort à faire pour se hisser au niveau de tels adversaires.

En lever de rideau, la très sympatique équipe de Luzech donnera la réplique à nos jeunes de l'équipe réserve.

Football-Association

Stade Lucien-Desprats. — Stade cadurcien (1) bat Sporting-club tulliste (1) par 4 à 2.

Confirmant leur victoire de Tulle les stadistes ont à nouveau triomphé des Tullistes sur leur terrain.

Match assez équilibré dans l'ensemble où l'attaque du stade prit un net ascendant sur la défense adverse.

Au repos, les locaux menaient par 3 buts à 1 ; les buts furent le résultat de belles combinaisons des lignes d'avants. Courteaux ouvrait le score d'un magnifique shoot des 20 mètres et peu après l'inter-gauche tulliste égalisait. Bazillou reprenait de volée un centre de l'aile gauche et redonnait l'avantage au stade. Gau portait avant la mi-temps la marque à 3.

Durant le début de la deuxième mi-temps le stade dominant mit la défense tulliste à l'épreuve et Rio marquait un 4e but. Ensuite le jeu s'équilibra, peu avant la fin l'ailier gauche visiteur réduisait le score en prenant la défense cadurcienne de vitesse.

Chez les visiteurs le jeu pratiqué est un peu trop sec ; l'inter-gauche, le demi-centre et les arrières furent les plus en vue.

Au stade, peu de réussite des avants dans leurs shoots au but.

Assez bonne partie du onze.

Arbitrage trop large.

En lever de rideau :

150e R.I. Cahors (1), bat stade cadurcien (réserves), par 3 à 2.

Les réserves qui concédèrent deux buts dans les dernières minutes firent un bon match devant un adversaire qui leur était supérieur.

A SOUILLAC.

Football. — En championnat du Lot, Souillac bat Gourdon par 2 buts à un. Dimanche dernier nous avons assisté à une belle partie de football, Souillac et Gourdon étaient aux prises pour le championnat du Lot, et les deux équipes se donnèrent à fond. Après la partie réglementaire, les deux équipes avaient un but chacune ; après un quart d'heure de prolongation Souillac marque un deuxième but et lui donne la victoire. Très bon arbitrage.

Rugby. — Dimanche 15 février. L'équipe première de l'U.S. Souillac se rendra à Fumel pour rencontrer l'équipe de Fumel-Libos en match amical. A cette occasion c'est l'équipe au grand complet qui se déplacera.

Voici les dates de la finale de la coupe du Périgord-Agenais, 1er mars, 8 mars, 15 mars et 22 mars.

Voici par ordre de classement total des deux poules.

1re Souillac, 2e Excideuil, 3e Mussidan, 4e Sarlat, 5e Nontron. Voici à nouveau l'Union sportive souillagaise, invaincue cette saison, qualifiée pour le titre. Nos meilleurs vœux accompagnent les ruggers de l'U.S.S.

CHRONIQUE DU LOT

SECOURS NATIONAL

Appel aux artisans commerçants et industriels

Le Secours national communique :

La quinzaine du Secours national est organisée dans le Lot du 8 au 23 février. Vous allez être sollicités par les quêteurs et quêteuses bénévoles qui vont vous demander votre participation.

Vous savez combien sont grandes et nombreuses les misères visibles et cachées.

Le Secours national a entrepris de les soulager. En plein accord avec la Croix-Rouge il a été décidé que le produit de cette quête irait aux deux sociétés. En versant votre obole vous aiderez donc à améliorer le sort de nos chers prisonniers et à aider les malheureux.

Artisans, commerçants industriels, nous nous adressons à vous en toute confiance, en toute amitié, soyez généreux, pour répondre à l'appel du chef vénéré de l'Etat français, M. le Maréchal Pétain, pour marquer que vous avez le sens de la solidarité française, pour montrer que dans notre cher département nous savons pratiquer noblement l'aide à ceux qui souffrent plus que nous.

BEAU GESTE

A la suite de son appel aux agriculteurs du Lot, pour la campagne du blé, M. le Préfet a reçu la lettre suivante qu'il tient à communiquer pour que l'exemple de désintéressement et de solidarité qui lui est ainsi donné soit connu de tous.

« Après avoir lu votre grande affiche et puisque vous parlez de nous « juger par nos actes, je n'hésite pas « à vous faire une proposition :

« Je suis petit cultivateur de la région de Bretenoux.

« Pour mon pain je suis échangiste, « ce qui me permet d'avoir un peu de « son pour mes deux cochons.

« Vu les circonstances actuelles, « pour faire la soudure, je n'hésiterai « pas à donner le peu de blé qui me « reste et je prendrai les cartes de « pain.

« Voilà ma proposition que vous jugerez vous-mêmes. »

RATION DE VIANDE DE FEVRIER

Par arrêté du Préfet du Lot :

Les rations de viande du mois de février sont fixées par personne et pour le mois :

— à 990 grammes pour les consommateurs habitant les communes urbaines.

— à 720 grammes pour les consommateurs ruraux ne bénéficiant pas de l'abatage familial et détenteurs de feuilles de viande du type U, à ration entière.

— à 510 grammes, pour les consommateurs ruraux bénéficiant de l'abatage familial, et titulaires de feuilles de viande de type R, à ration réduite.

SUCRE, PATES ET VIANDE

De l'Intendant du ravitaillement :

Les commerçants-détaillants sont avisés qu'ils doivent accepter les tickets spéciaux même présentés isolément et concernant les denrées suivantes :

Sucre, tickets de 250 et 500 gr.
Pâtes alimentaires, tickets de 50 gr.
Viande, tickets de 90 gr.

Restent valables jusqu'au 15 février 1942 les anciens tickets pour permissionnaires. Les nouveaux tickets pour isolés ne doivent pas être mis en circulation avant nouvel avis.

SANCTIONS !

Deux cultivateurs de Dégagnac avaient déclaré le quart seulement de leur récolte de pommes de terre, écoulant le surplus au marché noir.

M. le Préfet du Lot, décidé à prendre des mesures sévères contre les fraudeurs, a décerné contre eux un mandat d'amener.

Comité d'organisation du bâtiment et des travaux publics

Le délégué départemental communique :

A partir du 1er mars 1942, la carte professionnelle 1941 sera obligatoire pour l'exercice de la profession et l'obtention des produits contingentés (monnaie-matière, ciment, bois, peinture).

Entrepreneurs et artisans, acquittez-vous d'urgence de vos cotisations auprès de la caisse des congés payés : 1, cours Sablon, Clermont-Ferrand.

Rapatriements en zone occupée

Les autorités d'occupation ont décidé que la date du 28 février courant serait la date limite du dépôt des demandes de rapatriement à destination de la zone occupée non interdite.

Les réfugiés désirant réintégrer leur domicile dans cette zone sont invités à déposer leur demande d'urgence à la mairie de leur commune de refuge avant la date limite fixée. Les demandes présentées après le 28 février ne pourront être prises en considération.

Cet avis ne concerne pas les réfugiés de nationalité étrangère, dont le rapatriement est actuellement suspendu par les autorités d'occupation.

Les céréales seront désormais réglées à la livraison

Le « Journal officiel » publie une loi en date du 4 février 1942, décrétant qu'à partir du 1er février 1942, et par dérogation aux dispositions de l'article 2 du décret du 29 juillet 1939 les céréales livrées par les producteurs au titre de la campagne 1941-1942 seront réglées intégralement à la livraison.

LA RESTAURATION PAYSANNE

Au centre familial de St-Martin-Labouval

C'est une ferme agréable, au centre du joli village de St-Martin-Labouval, qui nous accueille, lorsque nous arrivons guidés par M. Viguié, le sympathique délégué à la mission de restauration paysanne, dans le Lot.

Dans la cour proprette, un mât se dresse où le dimanche les couleurs sont hissées. Sous un hangar, un groupe de fillettes tricotent en chantant. Ce sont les pensionnaires du centre rural d'apprentissage féminin.

Les deux monitrices Mlles Bessac et Marty sont sur le seuil de la ferme et nous font les honneurs de la maison. Au rez-de-chaussée, une vaste cuisine où de vieux cuivres étincellent, un réfectoire simple mais net au centre duquel une belle table en chêne ciré brille. Au premier étage le dortoir où les huits lits s'alignent impeccables et précédant le dortoir, un cabinet de toilette où chaque pensionnaire a sa table avec cuvette, broc, verre à dents et objets personnels.

Le tout très simple, réduit au strict nécessaire, mais d'une propreté rigoureuse. Nous interrogeons :

— Quel est le rôle de ce centre d'apprentissage ?

— Donner le goût de la vie rurale à de jeunes citadines.

— Et vous y êtes parvenu facilement ?

— Parfaitement. Songez que sur nos huit élèves, une seule est d'origine paysanne, les autres viennent de grandes villes : Lyon, St-Etienne, et n'avaient jamais vu auparavant une ferme. Et maintenant toutes voudraient rester à la campagne, prendre une ferme, et ne plus retourner à la ville.

— Et vous avez ouvert cette école, il y a combien ?

— Huit mois. Au début je croyais que ce serait difficile d'acclimater à la campagne, ces petites filles d'ouvriers. En deux mois le résultat était obtenu. Maintenant, elles qui n'avaient vu des vaches qu'en image, savent les traire, les soigner, élever des poules, des lapins, des canards. Il y a quinze jours nous avons eu deux lapines qui nous ont donné une vingtaine de lapins.

— Votre enseignement est essentiellement pratique ?

— Non, pratique et théorique. Nous leur donnons une bonne instruction primaire, en même temps qu'une formation ménagère et professionnelle, sans oublier la morale. En un mot pendant l'année qu'elles passent ici, nous nous efforçons d'en faire de bonnes petites françaises, capable d'être demain de bonnes mères de famille, sachant élever des enfants, tenir leur maison, cuisiner et s'occuper de tous les travaux qui à la ferme incombent à la femme.

— Vous disposez pour cela ?

— De cette ferme, et de trois hectares de bonne terre cultivable, et nous récoltons ici assez de légumes pour nourrir notre petit monde. Le cheptel vif comprend deux vaches, deux veaux, dont un a vu le jour ici, deux chèvres, un âne et une basse-cour.

Sur ces mots nous passons dans la cuisine, où on nous présente ces demoiselles, qui toutes ont des mines resplendissantes, résultat de huit mois de grand air, de travail sain et de bonne nourriture.

Toutes celles que nous interrogeons sont satisfaites de leur sort, et n'aspirent qu'à continuer à mener cette vie.

— Songez, me dit Mlle Bessac que ces petites viennent de grandes villes, vivaient dans un milieu ouvrier, dans un appartement sans air, et en raison du mauvais ravitaillement, étaient sous-alimentées.

— Dans quelles conditions sont-elles placées ici ?

— Leurs parents signent un contrat d'un an. Nous les nourrissons, nous les logeons, chauffons, éclairons et elles touchent un pécule de 5 fr. par jour pour l'entretien de leurs effets et leur argent de poche. A la fin de cette année de stage nous les plaçons comme fille de ferme, en attendant qu'elles se marient et prennent à leur tour un métayage.

— Mais à côté du matériel, nous n'oublions pas le spirituel. Ici nous leur faisons poursuivre leurs études primaires, mais encore nous nous efforçons de leur donner une morale chrétienne. La liberté la plus totale leur est laissée de ce côté, mais toutes de leur plein gré ont demandé à assister à la messe le dimanche, puis elles ont voulu faire en commun la prière du matin, et cette prière est faite pour demander à Dieu de nous garder longtemps encore le Maréchal, dont le portrait orne le dortoir, et placé sous un christ rustique. L'une d'elles, dont les parents n'avaient pas voulu qu'elle fasse sa première communion, a demandé à la faire et elle s'y prépare très sérieusement sans que nous intervenions d'ailleurs.

Mais avec beaucoup d'amabilité on nous invite à goûter pour nous faire déguster des gâteaux faits par les pensionnaires. Nous en profitons pour questionner M. Viguié.

— Vous avez combien de maisons dans le département ?

— Celle-ci féminine que nous allons agrandir pour recevoir durant la prochaine session quinze pensionnaires, et une maison masculine qui va s'ouvrir à Touzac.

— Et vous avez aussi je crois des apprentis placés chez des paysans ?

— Oui, 26, à l'heure actuelle, dont beaucoup satisfaits de leur sort, demandent à renouveler le contrat.

L'heure est venue de quitter cette maison si accueillante, si gaie, où dans le calme paisible des champs, et sans ostentation, très simplement on fait du si bon travail.

Les élèves sont à nouveau groupées et nous saluent par un chœur « *Maréchal nous voilà* » qui fait plaisir à entendre. C'est plaisir aussi de voir ces petites, futures paysannes de France, retrouver dans le cadre, avec la santé morale et physique, le goût ancestral de la terre, de cette terre qui sauvera notre Patrie.

Jeunesse du Quercy

Cadurciens, le délégué départemental à la jeunesse vous invite au nom des Mouvements de Jeunesse de la ville, à assister au grand gala, artistique, musical et littéraire qu'ils offrent en faveur de la quinzaine régionale du Secours national.

Ne manquez pas de venir au théâtre samedi 14 février à 20 h. 30 et dimanche 15 février à 14 h. 30, pour applaudir vos enfants au cours de cette manifestation dont M. le Préfet du Lot a bien voulu accepter la présidence.

Les jeunes comptent vous distraire tout en apportant une contribution importante au Secours national. Ne les décevez pas. Soyez nombreux et généreux.

A l'entr'acte vous pourrez participer à des enchères et à une loterie.

Le prix des places varie entre 5 fr. et 20 francs.

Hâtez-vous de louer vos places. Toute place louée donnera droit à un billet de la loterie.

Au nom des Jeunes de Cahors, merci d'avance.

Le délégué commissaire à la Jeunesse.

SI VOUS AVEZ LE GOUT

du travail soigné,
de la vie au grand air,
du voyage,
SI VOUS NE CRAIGNEZ PAS
l'effort, le risque
SI VOUS VOULEZ
contribuer au relèvement de la Patrie
engagez-vous dans l'Armée de l'Air

Pour tous renseignements, s'adresser à la Gendarmerie.

Situation de l'approvisionnement en blé

La direction des services agricoles du Lot communique :

Agriculteurs, si la soudure a pu être assurée l'année dernière, il est à craindre qu'elle ne le soit qu'avec de grandes difficultés, cette année.

Cette situation tient, d'une part, au fait que la récolte a été plus faible qu'on ne l'avait escompté et d'autre part, au fait que certains d'entre vous ont tendance à ne pas livrer aux coopératives et aux négociants toutes leurs disponibilités.

Pour remédier à cette situation M. le secrétaire d'Etat au ravitaillement, par arrêté du 22 décembre 1941 a frappé de réquisition, les blés et seigles détenus par les agriculteurs.

En application de ce texte, M. le Préfet régional de Toulouse a imposé pour la livraison des blés battus, la date limite du 15 février 1942.

Pour éviter les peines applicables en matière de réquisition : amende fiscale de 200 à 500.000 francs, majorée du décuple des droits fraudes, prévue par la loi du 17 décembre 1941 vous devez livrer avant le 15 février 1942, toutes les quantités de blé ou de seigle que vous détenez, même si vous n'en possédez qu'un seul sac, ou souscrivez avant cette même date, un engagement de livraison immédiate.

Cet un devoir national que de remettre aux organismes stockeurs, toutes les disponibilités, afin que la soudure prochaine soit assurée.

Sous-vêtements pour prisonniers de guerre

Les familles de prisonniers sont informées que des bons d'achat de sous-vêtements pourront leur être délivrés par le service des vêtements sur présentation de la demande du prisonnier.

Toutefois, en vue de contrôler l'utilisation des bons d'achat, l'expédition des effets devra obligatoirement se faire, par l'intermédiaire de l'une des œuvres déjà agréées pour l'envoi des colis de vivres : Croix-Rouge, Légion des combattants, centre Mermoz ; les familles devront indiquer au service le nom de l'œuvre choisie.

S'il s'agit de vêtements, la demande devra être envoyée à la direction du service des prisonniers de guerre pour transmission à l'homme de confiance du camp.

Prisonniers de guerre

Le Comité de la Croix-Rouge de Cahors, 8, rue Jean-Vidal, possède un certain approvisionnement de boites vides en fer susceptibles d'être utilisées pour des conserves de viande. Elles peuvent être remises aux parents des prisonniers sur présentation d'une étiquette ; les boîtes remplies seront obligatoirement déposées à l'adresse ci-dessus pour entrer dans la composition des colis.

Avis aux assurés sociaux

Il est instamment recommandé aux assurés sociaux de conserver dorénavant les bulletins de paie des trois derniers mois que l'employeur doit leur remettre aux termes de l'article 44 A du livre 1er du Code du travail.

La présentation de ces bulletins de paie leur permettra à partir du 1er avril prochain, de justifier de leurs droits aux prestations pour les maladies ou maternités, dont la première constatation médicale sera postérieure au 31 mars.

CAHORS

CONFERENCE sur le Maréchal Pétain

Nous apprenons avec plaisir que M. Raoul Bérenguier, délégué départemental à la Propagande de l'Etat français, fera une série de conférences sur le Maréchal Pétain.

Cette conférence sera suivie de la projection de trois films :

Image et parole du Maréchal Pétain.
Vaisseau Amiral.
Français, voici ton empire.

A l'occasion de la quinzaine du Secours national à l'entr'acte, il sera procédé à la vente aux enchères à l'Américaine d'un portrait signé de la main du Maréchal et dont le produit ira grossir les recettes du Secours national.

Ces conférences auront lieu :

Le lundi 16 février à 21 heures au Rex-Cinéma de Figeac.

Le mardi 17 février à 21 heures, au Rex-Cinéma à St-Céré.

Le mercredi 18 février à 21 heures au Vox-Cinéma à Souillac.

Le jeudi 19 février à 15 heures au Palais des Fêtes de Cahors (représentation pour les écoles).

Le jeudi 19 février à 21 heures au Cinéma-Théâtre de Gourdon.

Le vendredi 20 février à 21 heures au Cinéma de Gramat.

SPORT-BOULES

Championnat des Maîtres-Joueurs

La journée de repêchage pour les joueurs n'ayant pas participé aux cinq journées aura lieu le dimanche 15 février par n'importe quel temps. Sont spécialement convoqués les joueurs dont les noms suivent : MM. Dupouy, Bonimont, Llumbiarès, Pezet, Contou, Mercadier, Mottaz, Guitard, Sénac, Crémadeis, Raynaud, Gramont, Massignan, Bolcatto, Pigagnol, Cardy, Pérézuretto, Marduzzi, Nicole, Duthil, Martinez, Delpech, Gaillard, Masbou, Moine, Laborie et Guyen.

En raison du nombre de parties que doivent jouer certains d'entre eux le premier jet de but aura lieu sur les Allées Fénelon, à 14 heures précises. Espérons que le temps voudra bien favoriser cette dernière journée.

Conférence du général Niessel

Nous rappelons au public cadurcien qu'à l'occasion de la quinzaine du Secours national, M. le général d'armée Niessel fera le vendredi 13 février à 21 heures au Palais des Fêtes une conférence sur l'Ame de la France.

Nous espérons que les Cadurciens viendront nombreux écouter cet éloquent orateur. — *Le délégué du Secours national :* P. Orliac.

Compatriote

Nous apprenons avec plaisir que notre distingué compatriote M. Louis Négrié, inspecteur des Contributions directes à Paris, est nommé directeur des Contributions directes à Montauban.

Nous adressons à M. Louis Négrié nos bien vives félicitations.

Cantines d'entreprise

La Préfecture communique :

M. le secrétaire d'Etat a décidé que la création par les entreprises, de cantines à l'usage de leur personnel ne serait pas subordonnée à l'autorisation préfectorale prévue par le décret-loi du 9 septembre 1939.

Cependant ces cantines devront faire l'objet *d'une déclaration d'existence à la Préfecture.*

Cette liberté ne doit pas entraîner une multiplicité abusive des cantines. La création en est déconseillée lorsqu'il s'agira de petites entreprises non groupées, dont le personnel pourrait trouver aux alentours des ressources nécessaires.

La chicorée va être rationnée

Le secrétaire d'Etat au ravitaillement vient de prendre un arrêté indiquant que la chicorée est soumise au rationnement et ne pourra être acquise que contre remise de tickets ou coupons désignés à cet effet.

Un arrêté ultérieur fixera la date et les modalités d'application.

Le thé est rationné

L'Officiel publie le décret suivant :

Le thé sera soumis au rationnement national et ne pourra être acquis que sur remise de tickets ou coupons destinés à cet effet.

Les dates et modalités d'applications seront fixées par un arrêté du secrétaire d'Etat au Ravitaillement.

Avantages accordés aux anciens militaires

A partir du 1er janvier 1943, un grand nombre d'emplois, parmi lesquels ceux de gardiens de la paix, de facteurs, de cantonniers, d'hommes d'équipe, pour ne citer que les emplois à grands effectifs, seront accordés par priorité aux anciens militaires des armées de terre, de l'air et de mer, qui auront effectué trois ans de service militaire dont un an au moins de service volontaire.

Tribunal correctionnel

Relaxé. — M. Lucien Crouzat, domicilié à Cazals, est poursuivi pour vente de denrées sans tickets. Il est relaxé.

Vente sans autorisation et sans tickets. — Mme Lapierre, propriétaire à Crayssac, est condamnée à 200 francs d'amende pour vente de fromage sans autorisation et sans tickets.

Vente de pain frais. — Poursuivi pour vente de pain frais, M. Bouygues, boulanger à Cazals, est relaxé.

Outrages au chef de l'Etat. — Le nommé Ludovic Fontaine, 45 ans, employé à la « Préservatrice » à Cahors, est poursuivi pour propos défaitistes et outrages au Chef de l'Etat. Après interrogatoire de l'inculpé, le tribunal met l'affaire en délibéré.

Trafic de carte d'alimentation. — La dame Boudet Jeanne, manutentionnaire à Cahors, inculpée de trafic de carte d'alimentation est condamnée à 300 francs d'amende.

Le nommé Piécourt, propriétaire à Villesèque, poursuivi pour le même délit est relaxé.

Abatage de porcs sans autorisation. — Pour abatage de porcs sans autorisation, le sieur Midiézals, cultivateur à Montcuq, est condamné à 200 francs d'amende.

Pour le même délit, le nommé Esponto, sujet espagnol, demeurant à Cahors, est condamné à 16 fr. d'amende.

Dégradation de construction d'utilité publique. — Le tribunal condamne à 300 francs d'amende le nommé Joseph Fischer, réfugié à Cahors, pour dégradation de construction d'utilité publique.

EDEN

Mercredi 11, jeudi 12, samedi 14 et dimanche 15 février, en soirée à 21 h., en matinée à 15 h.

Première partie : *Album N° 7 (Marika Rokk)*, reportage.

Deuxième partie : Une comédie inénarable

L'HERITIER DES MONDESIR

avec Fernandel, Elvire Popesco, Jules Berry et Tramel.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

A mesure que les travaux s'avancent, la tâche du moniteur s'avère de plus en plus lourde. Il est difficile de suivre comme il conviendrait chaque groupe de modelistes. Ainsi les sports aériens nous ont-ils conseillé de hâter la formation de nombreux chefs de sections.

L'idéal étant de recruter ces chefs de sections parmi les membres du corps enseignant, nous avons fait un appel au dévouement des maîtres cadurciens. Nous remercions particulièrement Mme Charras, institutrice à l'Ecole de filles de la place Thiers, M. Waurs, professeur à l'Ecole primaire supérieure et M. Bazillou, maître d'internat au Lycée Gambetta, qui ont bien voulu accepter cette nouvelle tâche. Nous formons en outre, un cours spécial, le mercredi et jeudi de 18 h. à 19 h. pour les jeunes gens qui passeront l'examen de chef de section à la fin du mois prochain.

Nous insistons auprès des personnes qui désirent pouvoir faire du vol sans moteur afin qu'elles viennent à ce cours où rapidement elles acquèront les connaissances élémentaires exigés pour pouvoir s'inscrire à la section de vol à voile. — Docteur Barret de Nazaris.

Société de pisciculture

La commission croit devoir appeler l'attention des pêcheurs à la ligne sur les prescriptions suivantes de l'arrêté règlementaire permanent sur la police de la pêche de M. le préfet du Lot en date du 12 décembre 1941.

Période d'interdiction

Désignation des espèces : Cours d'eau de toutes catégories.

Truites : Du mardi qui suit le 15 octobre au dernier vendredi de février.

Brochets : Du 1er février au 15 mars.

Anguilles et lamproies : 60 jours pleins à compter du mardi qui suit le 15 mars, ce jour compris.

Tous poissons non mentionnés ci-dessus : 60 jours pleins à compter du mardi qui suit le 15 mars ce jour compris.

Ecrevisses et grenouilles : Du 16 octobre au 13 juillet.

Il est rappelé d'autre part que la pêche à la ligne à l'asticot et aux œufs de poissons naturels et artificiels comme appâts ou comme amorces est interdit dans les cours d'eau de première catégorie. — *La commission.*

Jardins familiaux

Une conférence de propagande sera faite le vendredi 13 février à 20 h. 30 à la mairie de Cahors par M. l'Abbé Declercq, délégué de la Fédération du Nord par la propagande du jardin familial.

L'entrée est gratuite. Toutes les personnes s'intéressant au développement des jardins familiaux sont cordialement invités. Sujet traité : Le jardin, trésor des familles.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir que M. et Mme Séguy viennent d'être les heureux papa et maman d'un gros garçon qui a été prénommé François.

Félicitations au papa, à la maman et aux grands parents Mme et M. Lacour et Mme François Séguy, et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Autorisation de circuler

Prière à tous les demandeurs d'autorisation de circuler, de passer chercher leur autorisation au commissariat dans le plus bref délai.

Toutes les autorisations non retirées seront renvoyées à la Préfecture.

Arrestation d'un cambrioleur

Vendredi soir, deux agents ont arrêté un jeune homme transportant un gros pain de campagne.

Les explications embarrassées de l'individu incitèrent les agents à le conduire au commissariat où il fut immédiatement identifié.

C'est un nommé Marcel Vieyres, 20 ans, sans domicile fixe, sans profession déterminée, qui était sorti de prison le 30 janvier dernier.

Il fut trouvé porteur d'une somme de 1.260 fr. Or, à sa sortie de prison il n'avait aucun argent.

Immédiatement interrogé, il se décida à faire des aveux. Il déclara que dans la matinée du 6 février, il se trouvait à Figeac. Il avait pénétré chez son ancien patron, M. Augier Camille, cultivateur, en cassant un carreau et en faisant jouer l'espagnolette.

Il s'était emparé d'un portefeuille et d'un porte-monnaie, s'était rendu à la gare et avait pris le train en direction de Cahors où il fut arrêté.

Déféré au Parquet, il a été écroué.

PALAIS DES FETES

Mardi 10, mercredi 11, jeudi 12, samedi 14 février, en soirée à 21 heures. Dimanche 15, matinée à 15 heures, soirée à 21 heures.

Harry Baur, Betty Stockfeld, Marguerite Deval, dans un grand film

LE PRESIDENT HAUDECŒUR

En complément : *Missions aériennes. Actualités françaises.*

Les trafiquants du marché noir

Samedi dans la nuit à 2 heures 20, deux gardiens aperçurent un individu chargé de paquets, conduisant un vélo. A la vue des agents, il tenta de prendre la fuite.

Rapidement rejoint, il fut trouvé porteur de : plus de 200 œufs ; deux coqs ; deux lapins ; 7 kilos de haricots secs ; 8 kilos de carottes ; un pneu neuf.

Conduit au commissariat de police, il déclara se nommer Pietro Velsecchi, 38 ans, manœuvre, demeurant rue du Portail-Alban, 7, à Cahors, d'origine italienne, mais naturalisé Français.

Il reconnut avoir acheté à diverses reprises et depuis plusieurs mois des marchandises à la campagne, au-dessus de la taxe.

Il en gardait une partie pour son ravitaillement et revendait l'autre partie, en prélevant un bénéfice, à plusieurs habitants de Cahors.

Une perquisition opérée à son domicile a permis de découvrir 80 kilos de haricots secs.

En outre, il y avait tout un accessoire neuf de vélos : freins, chambres à air ; appareils d'éclairage ; chaînes ; rustines, etc., etc.

De plus, des feuilles de tabac et des bouteilles d'eau-de-vie ont été trouvées.

L'enquête a révélé que tout le matériel accessoire de vélos, avait été vendu par le fils Bessac Elie, à l'insu de son père.

Il était ensuite revendu au prix fort par Valeschi.

Valeschi a été déféré au Parquet et écroué. Une information est ouverte. Une quinzaine d'inculpations paraissent déjà devoir être retenues.

Fermeture de l'abattoir de Cahors

M. le directeur des services vétérinaires ayant procédé à une inspection de l'abattoir de la ville de Cahors, a constaté que cet établissement se trouvait dans un regrettable état de saleté et de désordre.

Il a découvert en outre que de la viande impropre à la consommation était mise à la disposition du public.

M. le Préfet du Lot a décidé la fermeture de l'abattoir de Cahors jusqu'à ce que le directeur des services vétérinaires lui ait rendu compte que les conditions nécessaires d'hygiène et d'organisation auxquelles la population a droit se trouvent remplies.

Jusqu'à nouvel ordre, les abatages se feront à Mercuès.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Arcambal

Les sangliers. — Une troupe de sangliers venant de la direction du Bois-Noir a commis des dégradations aux abords du village de Mazats. Un marcassin a été tué, et on annonce qu'une battue sera prochainement organisée dans ces parages.

Caillac

Nécrologie — Nous avons appris avec regret la mort de M. Vidaillet, décédé à l'âge de 82 ans. M. Vidaillet, depuis de nombreuses années, était conseiller municipal de notre commune, où il ne comptait que des sympathies, et où sa mort a provoqué de vifs regrets.

A ses obsèques qui ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance, M. le maire a adressé au nom du Conseil municipal et de ses administrations, un hommage à la mémoire du regretté disparu.

Nous prions les familles Boussac, Ricard, Vidaillac de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Catus

Conférence. — Dimanche 1er février, dans la salle des séances de la mairie, M. Bérenguier, l'actif délégué départemental à la Propagande, est venu faire une conférence sur ce sujet.

Malgré le très mauvais temps, pluie, neige et verglas, un nombreux public avait répondu à l'appel. Le conférencier présenté par M. Jean Soulié, maire de Catus développa avec tact et textes à l'appui ce qu'était la France au temps du Front populaire ; ce qu'elle était à l'armistice et sans nul doute ce qu'elle sera à la paix future. Ce discours très documenté fut fort goûté des auditeurs qui se retrouvent enchantés. A l'issue de la réunion, un ordre du jour voté à l'unanimité fut envoyé au Maréchal Pétain, chef de l'Etat, à l'homme miraculeux qui sauva notre Patrie d'un épouvantable désastre. L'Amiral Darlan fut évidemment compris dans cet envoi de fidélité et d'attachement aux nouvelles lois qui nous régissent. M. Jean Soulié termina cette causerie par quelques phrases bien senties et félicita le conférencier de ses bonnes paroles.

Heureux ceux qui n'en souffrent pas

Les gens qui ont un intestin ponctuel, ne connaissent pas leur bonheur. Ils ignorent les malaises innombrables : migraines, vertiges, lassitude, insomnies, etc... dont souffrent les constipés. Mais que ces derniers prennent chaque soir un comprimé Vichybol, et ils connaîtront, eux aussi, le bien-être que procure un intestin libre. Vichybol décongestionne le foie, libère la bile et stimule l'intestin. 7 fr. 15. Ttes Phies.

Concots

Carnet blanc. — On nous annonce le prochain mariage de Mlle Marcelle Bach, fille de Mme Vve Bach, magasin de chaussures, avec M. Charles Petit, réfugié lorrain dans notre commune, habitant avec ses parents réfugiés, M. et Mme Petit et leur famille.

Nous adressons toutes nos félicitations aux futurs époux, avec nos meilleurs vœux de bonheur.

Luzech

Nécrologie. — M. Ernest Taule, retraité des postes, en visite chez M. F. Gironde, subitement indisposé vendredi dernier, tomba inaminé sur le parquet. Tous les soins, immédiatement prodigués au malade par le docteur Vidal qui se trouvait présent, furent vains. M. Taule avait succombé à une crise cardiaque. Il était âgé de 65 ans.

En ces cruelles circonstances nous prions la famille et tous les parents de vouloir bien agréer nos condoléances émues et attristées.

Secours national. — A l'occasion de la quinzaine du « Secours national » qui aura lieu dans le département du Lot du 8 au 23 février, le général Niessel, fera une causerie sur cette œuvre jeudi prochain, 12 février, à 14 heures (légales), à la salle des fêtes. Cette causerie sera suivie d'une conférence sur « l'Ame de la France ».

Pour la location des places s'adresser à la mairie ou chez M. Manié, bureau de tabacs.

Mercuès

Retour de captivité. — C'est avec un vif plaisir que nous avons appris le retour à Mercuès de notre excellent compatriote René Balmes, combattant de la guerre 1939-40 qui était en captivité en Allemagne.

Nous saluons avec joie son retour, et nous avons l'espoir qu'avant peu, nous reverrons tous les autres captifs de notre cité.

Promilhanes

Secours national. — Une somme de 744 francs a été recueillie dans notre commune en faveur du Secours national par les quêteurs qui appartiennent à la section locale de la Légion.

Puy-l'Evêque

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Puy-l'Evêque s'est réuni dimanche 1er février, à 15 h. sous la présidence de M. le maire.

Etaient présents : MM. Gipoulou Alfred et Dumeaux Pierre, adjoints ; MM. Borredon Elie, Demeaux Albert, Roux Basile, Burc et Fourtou, conseillers municipaux. Le conseil municipal demande la continuation du chemin du single jusqu'à la rencontre de la route des Balmes.

La remise à l'étude de la continuation du chemin des Oules à Cassagnes.

La continuation du chemin du camp à la sortie du village de Bouysses.

La remise à l'étude du chemin des Carrières à Cucas.

Le traitement du nouvel appariteur est fixé à douze mille francs par an.

Le conseil décide l'achat d'un compteur électrique pour la station de pompage.

Il décide également le remboursement à M. Pignères de la somme de 2.000 fr. qu'il a versée à M. Virebent pour l'autorisation de se servir du transformateur de l'usine pour l'éclairage d'une partie du secteur communal.

Le conseil décide l'achat d'un terrain de sport.

La Renaissance Puy-l'Evêquoise. — On tourne ? Non, on répète seulement en vue de présenter un programme de choix le dimanche 5 avril en soirée à la salle des fêtes de Puy-l'Evêque et ce au profit cette fois de la Croix-Rouge, œuvre présidée par M. et Mme Virebent. Voici donc notre valeureuse société sortie de sa léthargie et se remettant consciencieusement au travail avec la ferme volonté de conserver son prestige marqué dans les annales de notre commune.

Il ne nous est pas permis d'entrer dans les détails mais nous pouvons dire que ceux qui en assument la délicate exécution ont à cœur de se dévouer entièrement pour en assurer le succès. Nous en reparlerons en temps utile. — *Le secrétaire :* J. Estival.

Accident de travail. — Dimanche 1er février M. Chambon Camille, ouvrier tonnelier, chez M. Balagairie, a été victime d'un grave accident. Atteint par une scie circulaire il a eu plusieurs doigts de la main droite sectionnés.

Après avoir reçu les premiers soins sur place, il a été dirigé sur l'hôpital de Cahors en vue d'une intervention chirurgicale.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Douleurs et maux de tête coupent entrain et appétit

Aussi, ceux qui souffrent, soit de maux de tête, soit de douleurs rhumatismales, seront-ils avisés de prendre du Gandol. D'abord, rapidement, ils en ressentiront les heureux effets, car le Gandol est un calmant actif, mais, en outre, ils amélioreront d'une façon durable, leur état. Le Gandol, en effet, diurétique et dissolvant active l'élimination de l'acide urique. Vous qui souffrez, n'attendez donc pas, et prenez du Gandol, dont la boîte de 20 cachets vaut 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac

La fête des éclaireurs. — Les groupes des éclaireurs et éclaireuses de Figeac donneront pour leur fête annuelle, trois séances artistiques au théâtre municipal : mardi 10 février à 20 h. 45 ; mercredi 11 février à 20 heures 45 ; jeudi 12 février pour les enfants à 14 h. 30.

Nous sommes persuadés que ces intéressantes manifestations obtiendront le plus grand succès. Le grand public voudra remercier, acclamer cette belle jeunesse, si ardemment dévouée, chaque fois qu'un effort lui est demandé.

Soirée de la J.O.C. — Nous apprenons avec plaisir que nos deux sympathiques sections de jeunesse ouvrière chrétienne (J.O.C.F. et J.O.C.) organisent pour le dimanche 15 février, à 20 h. 30, salle Ozanam, une soirée qui mérite de se dérouler devant un nombreux public en raison de son caractère nouveau et où, en montrant leur bel idéal, ces jeunes pleins d'entrain présenteront un programme d'un choix judicieux.

Nous sommes certains que vous aurez à cœur d'assister à cette soirée qui promet d'être agréable et qu'il y aura à la salle Ozanam la foule des grands jours.

Saint-Céré

Secours national. — La quinzaine de solidarité du Secours national se déroulera dans le Lot du 8 au 23 février inclus. Nous espérons que la population du canton de Saint-Céré voudra rivaliser de générosité avec les localités dont les noms sont cités chaque jour à la T.S.F. Cependant plus qu'à tout autre sentiment, nous faisons appel au bon cœur de nos populations. Notre région quoique pauvre souffre moins que les grands centres et certaines régions de monoculture, aussi c'est en pensant aux Français plus malheureux que nos populations ouvriront largement leurs bourses, et répondront généreusement à l'appel du Maréchal.

Gaité, doux exercice et modeste repas

Ce vieux proverbe est toujours juste mais combien plus véridique si nous ajoutons qu'après ce « modeste repas » il convient de prendre chaque fois une tasse de tisane Vichyflore. D'abord, elle est délicieuse, ensuite elle a une action bienfaisante sur l'organisme, dont elle assure le bon fonctionnement. Vichyflore, 8 fr. 90. Ttes Phies.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Souillac

Mort subite. — Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Allard, marchand de sable, trouvé mort mardi soir à 17 heures, près de son attelage au port où il venait de charger un tombereau de sable. Il était âgé de 61 ans.

Ses obsèques ont eu lieu avec une grande affluence de parents et d'amis. Ancien combattant de la guerre 1914-1918, il faisait partie de la Légion des Combattants. A sa veuve éplorée et à ses enfants nous adressons nos condoléances attristées.

Adjudication. — Jeudi soir a eu lieu à la mairie l'adjudication de l'hôtel Dieu et les jardins dépendants, dont le montant est pour le bureau de bienfaisance ; la mise à prix était de 45.000 francs. M. Bruneau, avocat, a été l'acquéreur au prix de 116.000 fr.

Concorès

Gendarmerie. — Notre compatriote M. Albert Tronières, originaire de Concorès, adjudant de gendarmerie à Marseille, est nommé adjudant-chef. Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

SELS
LARGAN
"Votre Dépuratif"
9f 05 le Flacon - Ttes Pharmacies

DICTIONNAIRE SÉLECTIONNÉ

BILLET
n. m. Petite lettre, missive. Carte d'entrée ou de parcours : Billet de spectacle. Billet de Banque : Papier-monnaie.
Un seul billet de la Loterie Nationale peut rapporter des liasses de billets de banque.

BLASON.
n. m. Ensemble des armoiries ou des signes qui composent un écu armorial Loc. prov. Redorer son blason : S'enrichir à nouveau, refaire sa fortune.
Un des bons moyens est de recourir à la Loterie Nationale.

L 4

SERVICE DE REMPLACEMENT DE TRAINS

La S. N. C. F. communique :

A partir du 1er février 1942, l'horaire du Service de remplacement de trains circulant entre SARLAT et St-DENIS-près-MARTEL, sera modifié comme suit :

Lire de haut en bas						Lire de bas en haut	
	10.40	17.50	Pte Rigaudie	SARLAT		10.35	17.45
	10.42	17.52	Nouvelle Poste			10.33	17.43
	10.45	17.55	Gare			10.31	17.40
	10.55	18.05		CARSAC		10.20	17.30
	11.10	18.20		AILLAC		10.19	17.20
	11.16	18.26		CALVIAC		10.15	17.14
	11.25	18.35		CARLUX (embranchement)		10.03	17.03
	11.32	18.42		VIVIERS		9.45	16.45
	11.38	18.50		PEYRILLAC		9.37	16.38
	11.45	18.58		CAZOULÈS		9.30	16.30
	12.00	19.15	ville	SOUILLAC	ville	9.18	16.18
	12.05	*19.20*	gare arrivée		gare départ	9.15	16.15
7.00	13.30		gare départ		gare arrivée	9.10	15.40
7.03	13.33		ville		ville	9.07	15.37
7 18	13.48			LE PIGEON		8.48	15.17
7.25	13.55			BALADOU		8.40	15.10
7.40	14.10			MARTEL		8 30	15.00
8.00	14.30			St-DENIS-près-MARTEL		8.05	14.40

Société des Etudes du Lot

Séance du 2 février 1942

Présidence de M. Irague.

Présents : MM. Bérenguier, Bousquet, commandant Bru, J. Calmon, Feyt, Iches, Lury, Mas, intendant général Mazars, Moulinier, Mousset, Pouget, Prat, Pujol, Rigaudières, chanoine Sol, Thévenin.

Excusés : MM. Laubat, Lucie.

Elections comme membres correspondants,

de MM. Louis Davezac, docteur Delbès, capitaine Libert, Alfred Sarnel.

Présentations comme membres résidants,

— de M. Prosper Guérin, négociant, 6 *bis*, avenue Jean-Jaurès, par MM. Chabert et commandant Lartigue,

— de M. Fauvel, huissier, 8, rue des Augustins, par MM. Cassot et Chabert,

— de M. Ousset, instituteur, Cours de la Chartreuse, par MM. J. Calmon et Irague,

Comme membres correspondants,

— de M. le général Keller à Camy par Luzech, par MM. Lafon et J. Calmon,

— de M. Joseph Pech, instituteur à Calamane, par MM. Bousquet et Dumas,

— de M. Pierre Monnet de Lorbeau, juge de paix à Souillac, par MM. J. Calmon et P. Gary,

— du R. P. F.-M. Bergounioux, docteur ès-sciences, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, 31, rue de la Fonderie, par MM. le chanoine Foissac et J. Calmon,

— de M. Henri Lémozi, négociant à Labastide-Murat, par MM. Rossignol et Lucie.

Don de son auteur, M. le chanoine Sol « La vie en Quercy des origines au XIIe siècle ». La Société adresse ses remerciements au donateur.

Condoléances : La Société exprime ses bien sincères condoléances à la famille de notre regretté confrère, M. le chanoine Serrurier-Dubois, curé-doyen de Martel, membre de la Société depuis 1927.

M. le secrétaire général rend compte des publications reçues puis donne lecture de la part de M. Sagot-Lesage d'une communication relative à « La Chapelle de N.-D. d'Olm, à Salviac ».

Sur la proposition de M. Calmon la Société accepte de patronner une exposition du livre (reliure, *ex libris*, ouvrages imprimés à Cahors, gravures locales), qui aurait lieu au début de mai, dans la salle de la Bibliothèque municipale.

M. le chanoine Sol continue son étude sur le Maximum. Les marchés étaient vides de grains en juillet 1793 mais ils ne l'avaient pas toujours été et le Conseil du Lot voulut faire règler le 20 du même mois les comptes que les directoires de district avaient dû en tenir. Seulement ces comptes étaient remplis d'erreurs, notamment ceux des districts de Cahors, de Figeac, de Montauban ; de plus ils n'étaient pas envoyés régulièrement au directoire du département pour être communiqués au ministre compétent qui les demandait avec instance.

M. l'intendant général Mazars donne une analyse d'un article du *Temps* relatif à la nouvelle organisation des Musées (Loi et décret du 29 novembre 1941). Les Musées de France seront répartis en trois catégories : Musées nationaux, Musées classés et Musées contrôlés sous la haute direction du directeur des Musées nationaux assisté d'un Conseil d'administration et d'un Conseil technique.

M. Prat signale quelques inscriptions de 1686 à Bonneviolle, celle de 1520 au portail de l'église de Loubressac et celle du XVe siècle à la Tour du Prieuré de Caumon. Puis soulignant l'orthographe déformée des noms de certaines rues du vieux Cahors, il indique que, au lieu de l'étrange nom de « Pot trinquat » il faudrait écrire « Pal trincat », comme le cadastre de 1606 en fait foi. Le mot Pal vient non de Palus, paludis, marais, mais de Palus, pali, palissade de pieux, rempart. Cette rue se dirigerait vers la partie du rempart renversé par l'inondation de 1496. De même « Rivière du Pal » désigne les terres riveraines à l'intérieur de l'ancienne palissade devenue rempart.

La prochaine séance de la Société aura lieu le 2 mars.

Hommes congestifs, attention !

Lorsqu'on a, comme vous, le sang à la tête, il est bon de prendre des Gouttes Floride de temps à autre. Les Gouttes Floride, à base de plantes, régularisent la circulation et entretiennent la souplesse des vaisseaux sanguins. Elles conviennent tout à fait aux hommes de tempérament sanguin et congestif, surtout lorsqu'ils approchent de la cinquantaine. Le flacon de Gouttes Floride pour trois semaines : 12 fr. 25 seulement. Ttes Phies.

AVIS DE DECES

Madame Veuve VANEL Louis, Mademoiselle VANEL Alice, les familles BORT, GAL, AUSSET ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur VANEL Louis
agent de lycée retraité

décédé dans sa 69e année à Francoulès (Lot), muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu à Francoulès le 11 février 1942.

Nadaillac-le-Rouge

REMERCIEMENTS

Monsieur Roger SOULIÉ, sous-économe du lycée Gambetta de Cahors, Madame Roger SOULIÉ et leur fille Colette et tous les autres parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont manifesté des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

M. Edouard SOULIÉ
Instituteur honoraire

PETITES ANNONCES

On cherche à acheter au comptant ou en viager dans Cahors ou faubourgs, **petite maison** avec jardin. Faire offres bureau du journal.

■

Trois ouvrières bien rétribuées sont demandées pour raclage des boyaux. S'adresser aux Abattoirs de Cahors.

■

M. BIZAC, maison de conserves, Souillac (Lot), demande **bon service**, femme 40 ans environ sachant cuisiner. Très bons gages.

■

VETEMENTS CUIR
Remis en état
Par Teintures et Réparations
Retouches et Transformations
LARRIVE, Sports, CAHORS

■

Achèterai **machines** pour travaux de menuiserie. S'adresser à Giesper, 20, rue Jules-Dalou, Toulouse.

■

A vendre à la librairie Ricard **1 fort classeur** timbres, reliure électr. pleine toile, 300 bandes, carton fort.

■

Vendrais prix intéressant **berline C. 6 F.** grand tourisme, conviendrait pour transformation camionnette gazo. Visible à Gourdon. Ecrire à C. Seminel à Vézenobres (Gard).

■

On demande une **bonne ouvrière coiffeuse** et une **apprentie** ou débutante pour place stable. S'adresser bureau du Journal.

■

Préparez votre avenir en travaillant par correspondance : Brevet élémentaire à prix réduit, Certificat d'études, Classes des Lycées, Gardiens de la Paix, Secrétaires et Sténo-Dactylographes, Assistantes Sociales, Infirmières, Sages-Femmes. COURS SULLY, 22, boul. des Pyrénées, Pau (B.-P.).

■

Représentants bien introduits auprès Alimentation, Hôtels, etc., demandés pour placement nouveau succédané Huile. Grand succès. Havas n° 0.261, Marseille.

■

On demande à Toulouse pour ménage deux personnes et une fillette **personne confiance** pour tenir intérieur. Ecrire avec références : Commandant Blamont, 39, rue Jonquières, Toulouse, ou se présenter chez Mme Vernet, 3, rue Joffre, Cahors (Lot).

Imp. Coueslant (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. Parazines.
U.O. 1578 — 10-2-42

DANS L'OMBRE DU SOUPÇON

d'après l'anglais

par LOUIS D'ARVERS

N° 51

— En personne, pour vous servir.

Le ton de familiarité cordiale adopté par William Bell indiquait qu'il entendait traiter d'égal à égal.

Sa pipe jetait de temps à autre une lueur entre les deux hommes, mais cette lueur était insuffisante pour que l'écrivain pût se rendre compte de la sorte d'homme à qui il avait affaire.

Il se tenait prudemment à distance, sa canne bien en main et tout prêt à s'en servir au besoin.

— Je suis venu à votre appel Monsieur Bell, bien qu'à vrai dire je ne crois pas que vous puissiez m'apprendre autre chose que ce que je sais déjà. Mais tout d'abord, permettez-moi de vous demander qui vous êtes et pourquoi vous vous adressez à moi ?

— Evidemment, mon nom ne peut rien vous apprendre, dit l'homme sur un ton un peu plus respectueux, mais je viens d'un pays où l'homme, quel qu'il soit, n'est pas simple poussière sous les pieds de son maître, et, soit dit sans vous fâcher... vous n'êtes pas mon maître !...

— Je n'ai pas la prétention de vous traiter comme si je l'étais, dit l'écrivain froidement. Vous êtes d'ici ?

— Non, pas moi.

Langogne réfléchit un instant pris à un souvenir :

— Je me demande si je n'ai pas entendu déjà votre voix... Et où je l'ai entendue... D'où venez-vous ?

— D'Australie.

Langogne eut un mouvement. Il se rappelait maintenant de la voix et de l'endroit où il l'avait entendue. Le chaînon qui manquait à la chaîne de ses observations personnelles allait-il lui être fourni par cet inconnu ?

Cela semblait impossible et cependant Langogne avait la prescience de ce qu'il allait entendre. Il se garda de paraître curieux, de savoir ce qui pouvait lui être dit et resta silencieux, attendant...

L'homme, de son côté, ne paraissait pas pressé de se livrer. Il s'attardait à comparer l'Australie qu'il regrettait d'avoir quittée, à ce pays du nord de l'Angleterre où on peut à peine gagner sa vie !

Langogne était maintenant certain de ne pas se tromper, l'homme qui parlait dans l'ombre était bien celui qu'il avait entendu et vu un matin enroulé dans des couvertures et parfaitement ivre.

— Je vous reconnais maintenant, dit-il. Vous êtes l'Australien qui disiez décemment dans une auberge de Delverton que vous aviez touché « votre chèque de réserve » comme vous dites en Australie

— Vous ne vous trompez pas, dit l'homme avec une soudaine colère dans la voix. Et savez-vous qui m'avait donné le chèque que je disais être de réserve ? Un de vos amis, cher Monsieur, qui prétend se nommer Steel. Et, vous vous en doutez bien, c'est de lui que je veux vous parler ce soir.

— Qui prétend se nommer Steel ? répéta Langogne. Steel n'est donc pas son vrai nom ?

— A en juger par l'apparence, c'est bien son nom. Si ce n'est pas, cela doit l'être... ajouta l'homme d'un ton plein de sous-entendus.

— Vous l'avez connu en Australie ?

— Si je l'ai connu ? Plutôt ! Mais comment savez-vous qu'il est Australien ? Pas par lui bien sûr.

— Qu'importe, dit Langogne, je le sais. Mais est-ce pour me dire ce qu'était M. Steel que vous m'avez écrit ?

— Par Dieu oui ! s'écria l'homme accompagnant son affirmation d'un juron.

— Et... selon vous M. Steel connaissait Méchin ?

— Pour sûr, il le connaissait !

Langogne abaissa la voix jusqu'au murmure bien qu'il fût certain que personne ne pouvait s'approcher d'eux sans qu'il l'entendît.

— Voudriez-vous me donner à entendre que M. Steel a eu, ou pouvait avoir, quelque chose à gagner à la mort de Méchin

Bell hésita un instant, semblant peser sa réponse.

— Tout ce que je peux dire, c'est qu'il pouvait perdre plus par sa vie que par sa mort.

— Mme Steel est-elle pour quelque chose dans l'affaire dont il s'agit ?

— Grand Dieu non ! Elle était à peine née au temps où nous étions tous trois camarades à la mine.

— Tous trois ?

— Steel, Méchin et moi, précisa l'homme. Une bouffée plus profonde tirée de sa pipe prolongeant la lueur, Langogne vit qu'il était armé d'un poignard.

— Vous étiez camarades ?

— Oui et non... dit Bell, la voix chargée de ressentiment. Ce serait mieux pour moi si nous avions été tous trois sur le même pied alors ! Mais cela nous ne l'étions pas. J'étais surveillant à la principale station — un assez bon poste en somme — et Méchin était mon chef direct. Dame ! il était ingénieur, lui ! Mais Steel était le propriétaire, Dieu le damne !

— En ce cas, il est naturel qu'il agit en maître si la mine était sa propriété.., remarqua Langogne. Je suppose qu'il s'agissait d'une mine importante ?

— Une des meilleures, vous pouvez le dire ! Et vaste comme la moitié de votre petit pays ! Tout marcha bien pour lui. Il l'avait achetée pour un morceau de pain et la revendit un million, cinq ans plus tard, après y avoir réalisé une fortune.

» Et qu'ai-je obtenu de tout cela ? conclut l'homme furieux, un misérable chèque comme celui qu'il m'a donné l'autre jour et pas un sou de plus !

— Je ne peux pas me rendre compte exactement des choses, remarqua Langogne, mais si vous n'étiez pas associé, si vous n'aviez pas mis des fonds dans l'affaire, quel droit pouviez-vous avoir sur les bénéfices ?

— Ah ! ceci demande explications, s'écria l'homme avec un subit changement de ton, et c'est pour vous les donner que je suis ici, si toutefois elles vous intéressent.

Un soir, là-bas, en Australie, j'ai trouvé « le filon » pour le patron. C'est-à-dire que j'ai appris certaines choses qu'il voulait tenir cachées. Je vais donc chez lui, et je dois dire, qu'aussitôt après m'avoir entendu il me donna mille francs. Il me nomma même contremaître, et tout alla bien pendant un temps...

(*à suivre*).